Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

## REPUBLIQUE FRANCAISE 027-212705404-20201106-D2020-38-DE

Réception par le préfet : 19/11/2020

DEPARTEMENT DE L'EURE

ARRONDISSEMENT DES ANDELYS

## MAIRIE DE STE.GENEVIEVE LES GASNY

**CANTON DE VERNON** 

TEL: 02.32.52.12.94 TELECOPIE: 02.32.52.17.77

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

LE: 02/11/2020 DATE D'AFFICHAGE LE: 20/11/2020

Séance du Vendredi 06 Novembre 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS:

**EN EXERCICE: 15** PRESENT: 11

L'an DEUX MILLE VINGT, le vendredi 06 novembre à 19h00, le conseil Municipal légalement convoqué par le Maire le 02 novembre 2020, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame Héléna MARTINEZ, Maire.

ABSENT(S): 4 POUVOIR: 3

PRESENTS: Reynald AIGNEL, Katia DRAGEE, Claire ESPASA, Yann GRUMBACH, Tom KUBLER, Christian MAZURE, Isabelle PANCHOUT, Alexandre PARIS, Jonathan PETIT, Bénédicte VALLET.

ABSENTS EXCUSES: Serge BEGUIN (pouvoir Alexandre PARIS), Lydia KONYA (pouvoir Héléna MARTINEZ), Rémy PONT, Jean Yves SCHROEYERS (pouvoir Christian MAZURE)

Secrétaire de séance : Jonathan PETIT

Délibération prise à huis clos conformément à la décision du conseil municipal dans sa délibération N°2020-33

Objet: Décision de ne pas utiliser le droit de préemption urbain lors de la vente d'un bien cadastré ZC572-573-575-580

Le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal que la SCP Christine DURAND -Olivier VUILLEMIN - Pascal FAGUIN - Notaires Associés - 24, rue de Verdun à EVREUX est chargé d'établir un contrat de vente concernant un bien cadastré ZC572-573-575-580 appartenant à M. GONÇALVES Eugénio et Mme EL BAHTAR Agnès au profit de M. et Mme Nicolas JOLY.

Conformément aux dispositions de la loi du 18 juillet 1985 relative au droit de préemption urbain, l'office notarial a adressé à la commune une déclaration d'intention d'aliéner afin de connaître si la commune envisage d'exercer son droit de préemption urbain.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, de ne pas exercer son droit de préemption urbain lors de cette vente.

> Pour extrait conforme au registre. Fait à STE GENEVIEVE LES GASNY, le 06 novembre 2020. Le Maire, Héléna MARTINEZ.